

DEUX NUMÉROS À RETENIR

POUR ÊTRE ÉCOUTÉ

08 019 019 11
numéro gratuit

POUR ÊTRE ACCOMPAGNÉ

06 17 89 04 02



Plus d'informations sur le site Internet
de l'ANEF 63 via ce QR Code

**Les violences
conjugales ne sont
pas une fatalité,
contactez-nous !**

AUTEUR(E)S DE VIOLENCES CONJUGALES

Conflit qui dure dans le couple ?
Gestion de la colère difficile ?
Peur de devenir violent(e) ?
Des mots... des gestes ?

PUY-DE-DÔME

CONTACTEZ-NOUS

06 17 89 04 02
cPCA@anef63.org

Dispositif coordonné par



Avec le soutien de



POURQUOI ?

Parce que la protection des victimes passe aussi par la prévention du passage à l'acte et la prévention de la récidive

POUR QUI ?

Le CPCA est ouvert à **toute personne auteure de violences conjugales** qu'elle soit :

- Volontaire
- Orientée par un professionnel, un partenaire
- Conseillée par la plateforme d'écoute nationale FNACAV « ne frappez pas »

POUR TROUVER **ENSEMBLE** DES CLEFS POUR CHANGER

L'ACCÈS RAPIDE À UN SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE

- **Un rendez-vous avec la coordinatrice du CPCA** pour évaluer la demande, les besoins et commencer l'accompagnement
- **Jusqu'à cinq séances de soutien psychologique individuel** avec une psychologue référencée CPCA pour **enclencher un mécanisme de changement**
- Un **dernier rendez-vous** avec la coordinatrice du CPCA **pour faire le point** sur l'accompagnement et faciliter l'orientation vers le droit commun si nécessaire

DES GROUPES DE RESPONSABILISATION

- 1 séance individuelle avec un psychologue et un travailleur social
- 7 séances collectives de 2 heures

OBJECTIFS :

- **Comprendre** les mécanismes de la violence, identifier son fonctionnement personnel et reconnaître sa responsabilité
- Prendre la mesure des **conséquences judiciaires au plan civil** (mesures de protection des enfants) et pénal (peines prévues par la loi, conséquence des récidives, dommages et intérêts)
- **Reconnaître l'autre**, victime ou témoin
- **Prendre conscience** que le comportement est inadapté familialement et socialement et en quoi il l'est
- Développer de nouvelles modalités relationnelles et de **nouvelles conduites**

Il est demandé à l'auteur(e) une **participation de 10€ par séance** (individuelle et collective), modulables en fonction des ressources